



COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Calvados

COMMUNE de BONNEVILLE-LA-LOUVET

L'an **deux mil vingt six, le trois juillet**, à **19h30**, le Conseil Municipal de la commune de **BONNEVILLE-LA-LOUVET**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, **Mairie**, après convocation légale, sous la présidence de **M. Marcel GREAUME**.

Étaient présents : M. Marcel GREAUME, M. Daniel DELAHAYE, Mme Claire LEVAVASSEUR, Mme Pauline CARDON, M. Thomas AUBRY, M. Reynald FLEURANT, Mme Fabienne ALEXANDRE, M. Rémy DOISNE, M. Maxime COURSEAUX, M. ERIC BRICE, Mme Fabienne HOMO, Mme Mélanie LECONTE, M. Nicolas LETALLEUR, Mme Patricia SORIN.

Étaient absents excusés : Mme Clémence LEGRAND.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : Mme Clémence LEGRAND en faveur de M. Maxime COURSEAUX.

Secrétaire : Mme Pauline CARDON.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°MA-DEL-2026-044 : Validation du Procès verbal de la séance du 05 Juin 2026

Vu le conseil municipal en date du 05 Juin 2026,

Vu le procès-verbal établi et proposé aux conseillers municipaux.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, d'approuver le procès-verbal de la séance du 5 Juin 2026.

13 VOTANTS
13 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°MA-DEL-2026-045 : Achat de la parcelle ZM 087 - Bois Louvet

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'acquisition par la commune d'un terrain cadastré ZM 087, d'une contenance de 917 m², appartenant à Mme Evelyne VISMARA, au prix de Deux Mille euros (2 000 €) dans l'état actuel d'abandon et d'une caravane en état d'épave.

Cette parcelle sera utilisée pour le stockage des déchets verts de la commune.

Pour ce faire, il a obtenu l'accord de Mme VISMARA sur ces conditions, à charge par la commune de supporter les frais d'acte de vente.

Le conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte que la commune se porte acquéreur de ladite parcelle appartenant à Mme Evelyne VISMARA moyennant le prix de DEUX MILLES euros (2 000 €).

Les frais d'acte de vente seront à la charge de la commune. Le vendeur fournira un diagnostic amiante.

Le Conseil Municipal donne dès maintenant tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à ses adjoints afin de signer tout compromis de vente, acte de vente et charge Maître Eugénie BAERT, notaire à Corneilles (27260), d'avoir à recevoir la vente.

13 VOTANTS
13 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°MA-DEL-2026-046 : Proposition des commissaires de la commission communale des impôts directs

Monsieur le maire indique que l'article 1650 de l'article générale des impôts institut dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le Maire.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 titulaires et 6 suppléants,

La nomination des commissaires s'effectue par le directeur départemental des Finances Publiques,

Les conditions prévues pour les commissaires :

- Etre de nationalité française ou ressortissant d'un état membre de l'Union Européenne
- Etre âgés de 18 ans au moins
- Jouir de ses droits civils
- Etre familiarisé avec les circonstances locales
- Posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission
- Etre inscrit aux rôles des impositions directes locales dans la commune (taxe foncière, taxe d'habitation sur les résidences secondaires ou cotisation foncière pour les entreprises)

Pour cela il appartient au conseil municipal de dresser une liste, sachant que Monsieur le Maire est membre de droit de la CCID,

Le conseil municipal propose de nommer les 24 noms suivants pour laisser au Directeur départemental des finances publiques, la possibilité de désigner 6 titulaires et 6 suppléants.

Commissaires titulaires

Prénoms / Noms	Adresse	Date de naissance	Impôt
Marie-Claire AUGER	519 route de Blangy	16/06/1948	TF
Maxime COURSEAUX	40 Chemin de la Croix Hauville	07/09/1988	TF
Daniel DELAHAYE	1400 route des Sablons	11/07/1956	TF
Sonia FRESNAIS	2 Rue Hubert Courseaux	16/11/1962	CFE
Rémy DOISNE	612 Route du Brévedent	27/06/1975	TF
Claire LEVAVASSEUR	326 chemin du Douet Nolent	15/07/1977	TF
Pauline CARDON	899 route du Bois-Hellain	19/07/1988	TF
Thomas AUBRY	668 route du Brévedent	21/09/1982	TF
Charlotte DELAUNE	296 Chemin de la Bouchardière	27/06/1987	TF
Jacqueline COURSEAUX	1434 Route du Brévedent	22/08/1963	TF
Fabienne HOMO	241 Chemin de la Planche Buhot	10/12/1975	TF
Reynald Fleurant	1034 Route de Beuzeville	13/07/1982	TH

Commissaires suppléants

Prénoms / Noms	Adresse	Date de naissance	Impôt
Dominique GREAUME	91 chemin de la Fontaine Hanoit	10/04/1970	CFE
Liliane LOIZON	706 Route du Brévedent	20/11/1950	TF
Emmanuel DOUILLON	71 Chemin des Tostes	08/10/1970	TF
Arnaud FIALON	2 Place Henri Louvet	22/07/1972	CFE
Jean-Luc DOUILLON	1603 Route de Blangy	14/04/1966	TF
Jean Louis ROUDAUT	1165 Route de Pont-L'Evêque	29/12/1951	TF
Nicolas LETALLEUR	369 Chemin du Clos Pépin	24/07/1980	TF
Gérard SEBIRE	514 Chemin de la fontaine Hanoit	16/02/1959	TF
Christian PEPIN	5 Impasse du Four à pain	22/02/1963	TF
Patrick BIGOT	2137 route de Blangy le Château	05/11/1964	TF
Nicolas CAREL	303 Chemin du prieuré	12/02/1984	TF
JELENSPERGER Bernard	486 Chemin des Marronniers	23/02/1949	TH

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents et représentés la proposition de ces 24 noms.

14 VOTANTS
14 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°MA-DEL-2026-047 : Passage du rallye de la côte fleurie sur la commune de Bonneville la louvet

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du passage du Rallye de la Côte Fleurie les 11 et 12 Septembre 2026 sur la commune de Bonneville-la-Louvet.

Monsieur le Maire demande l'accord du conseil municipal sur le parcours proposé par l'écurie automobile de la Côte Fleurie.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, d'accepter le parcours proposé.

Messieurs Maxime COURSEAUX, Marcel GREAUME, Daniel DELAHAYE et Rémy DOISNE n'ont pas pris part au vote.

14 VOTANTS
10 POUR
0 CONTRE
4 ABSTENTIONS

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°MA-DEL-2026-048 : Demande de subvention : Fonds de solidarité pour le logement

Le Fonds de Solidarité pour le logement (FSL), institué par la loi du 31 mai 1990 et modifié par la loi n°2004-809 du 13 août 2004, permet aux personnes ayant des difficultés particulières en raison, soit de l'inadaptation de leurs ressources, soit de leurs conditions d'existence, d'accéder à un logement décent, de s'y maintenir et d'y disposer de la fourniture d'eau, d'énergie et de service

téléphonique.

Le FSL permet aussi la mise en place de mesures d'accompagnement social lié au logement pour les familles qui éprouvent des difficultés de gestion budgétaire ou d'intégration dans un logement. Le financement du FSL est assuré par le Département avec l'aide de chaque distributeur d'énergie, d'eau et de téléphone.

Les collectivités territoriales et toutes les personnes morales associées au plan département d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées peuvent également contribuer au financement du FSL.

Le département du Calvados sollicite la commune de Bonneville la loutet pour participer au financement du Fonds 2026.

A ce titre, il est nécessaire de délibérer pour valider la participation volontaire 0,17 € par habitant, soit une participation de 143.48 € pour la commune de Bonneville la loutet qui compte 844 habitants au 15 Février 2026.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal décide :

- VALIDER la participation de la commune au FSL pour un montant de 143.48 euros,
- AUTORISER monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes ou documents relatifs à cette participation.

14 VOTANTS

12 POUR

0 CONTRE

2 ABSTENTIONS

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°MA-DEL-2026-049 : Participation communale à lutte contre le frelon asiatique : FREDON

Monsieur le Maire rappelle que la commune s'est précédemment engagée dans la lutte collective départementale contre le frelon à pattes jaunes, conformément à l'arrêté préfectoral de lutte collective du 07 Février 2022.

Ce dispositif a pu être mis en place grâce au soutien du Département du Calvados et de la participation des collectivités.

La saison 2025 a connu une pression, en frelons à pattes jaunes, des plus importantes sur le département (6074 nids détruits par la lutte collective).

Concernant l'aide attribuée par le Département du Calvados, ce dernier a décidé, à la suite d'une réorganisation de leur soutien financier, de recentrer une enveloppe réduite à 20 000 € sur l'animation de la lutte et de ne plus attribuer d'aide pour la destruction des nids.

Cette décision ne remet pas en cause le programme départemental contre le frelon à pattes jaunes, ni ses modalités de destruction des nids.

La lutte collective permet la mutualisation et la baisse des coûts qui seraient pratiqués à titre individuel, tout comme l'harmonisation et le contrôle des moyens, en recherchant l'efficacité, la sélectivité et la sécurité des interventions, au service de la collectivité.

Monsieur le Maire indique que le coût de destruction des nids de frelons à pattes jaunes, reviendrait en totalité à la commune sachant que le Département n'y participe plus.

Ainsi, Monsieur le Maire propose :

- de prendre en charge 60 % du tarif de destruction des nids des frelons à pattes jaunes et 40 % sera à la charge du demandeur.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal décide :

- de prendre en charge 60 % du tarif de destruction des nids des frelons à pattes jaunes et 40 % sera à la charge du demandeur.

14 VOTANTS
14 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°MA-DEL-2026-050 : Détermination du montant du loyer pour le logement communal situé au 4 Rue Hubert COURSEAUX

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2121-29 et suivants,

Vu le code de la construction et de l'habitation,

Vu l'avancée des travaux de réhabilitation du logement 4 Rue Hubert Courseaux,

Considérant la nécessité de fixer un loyer,

Monsieur le maire propose :

Le loyer mensuel hors charges du logement situé au 4 Rue Hubert COURSEAUX (environ 34 m²) à 300 €.

Les charges (électricité - eau - ordures ménagères) seront à la charge du locataire.

Le loyer pourra être révisé annuellement selon l'indice de référence des loyers (IRL) publié par l'INSEE, conformément aux dispositions des bail signé.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE de fixer le loyer à hauteur de 320 € par mois, les charges seront à la charge du locataire
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

15 VOTANTS
15 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

INFORMATION : Informations du Maire

Décisions du Maire :

- **MA-DEC-2026-008** : Validation du devis de l'entreprise LAFARGE pour livraison béton => 1 177.50 € TTC
- **MA-DEC-2026-009** : Validation du devis de l'entreprise NEW HOLLAND pour l'entretien du tracteur communal => 1 517.18 € TTC
- **MA-DEC-2026-010** : Validation du devis de l'entreprise BMTA pour l'enlèvement de la terre du dépôt technique => 4 900 € TTC
- **MA-DEC-2026-011** : Validation du devis de l'entreprise BMTA pour l'enlèvement de la terre sur le terrain communal à côté du château maillot => 4 750 € TTC

Informations du Maire :

- **Cimetière** : faire un 3ème devis pour la création d'un colombarium supplémentaire + travailler sur la mise à jour du plan + planifier le changement de logiciel
L'entretien du cimetière est de plus en plus difficile par les agents communaux => voir la possibilité de faire intervenir l'ASTA ou possibilité de continuer à goudronner les allées ou autres solutions possibles ?

- **Projet de créer un lotissement route du Brévedent** : demander un devis à AMENAGEO pour le bornage, permis d'aménager et maîtrise d'ouvrage.
- **Poutre endommagée dans l'église** : mise en place d'un support en bois pour le maintien et la sécurité.
Attente d'un devis pour la réparation ou remplacement de cette pièce de bois.
- **Parcelle AA299** : l'autorisation pour l'installation d'un mobil home arrive à échéance (prolongée jusqu'à fin 2026) + raccordement assainissement
- **Lotissement du Pré Doré** : faire établir un devis pour réaliser le permis d'aménager de la dernière parcelle
- Notre agent Adrien Cardon ne souhaite pas renouveler son contrat => pas de remplacement de prévu pour le moment, voir la possibilité d'avoir un intérim l'été ?
- **Marché du vendredi après-midi** = environ 12 exposants : le parking du nouveau monde est-il suffisamment grand pour accueillir l'ensemble des exposants et les visiteurs ? Voir la possibilité de le délocaliser dans le centre bourg pour des questions de sécurité ?
- Concert à l'église le dimanche 5 Juillet + goûter proposé par le club de l'amitié
- **Canicule** : surveillance des personnes isolées (appels téléphoniques), prévoir la mise à jour du PCS
- Repas du 13 juillet organisé par l'Amicale des anciens Sapeurs-Pompiers + feu d'artifice (si le temps le permet)
- Foire à tout : Dimanche 2 août
- Fermeture de la mairie du 15 Août au 31 Août 2026
- Nouveau monde : installation d'un banc + poubelle, voir pour la plantation du massif
- Achat EPFN du local 6 Place du commerce
- 2 clôtures devant la mairie endommagées par des automobilistes
- Le Département du Calvados prévoit le curage Route du bois Hellain et route de Beuzeville
- Demande de subventions (DETR / Fonds verts) pour la défense incendie du centre bourg.

INFORMATION : Questions diverses

Mme Pauline CARDON :

- Chemin des déserts : projet écogite
- Mise à jour du site internet en cours
- Répartition communication : Gestion Facebook : Pauline Cardon et gestion Panneau Pocket : Mélanie LECONTE

Mr COURSEAUX Maxime :

- Conseil d'école : problèmes liés aux demandes de travaux => voir avec la CDC TERRE D'AUGE
- Prendre contact avec Céline GRANDJEAN pour connaître l'organisation de l'APE à la rentrée

Mme LEVAVASSEUR Claire :

- Elagage mi-Juin, arrêt pendant 1 semaine pendant la canicule => Fin prévue le 15 Juillet

Mr BRICE Eric :

- Prévoir la réhabilitation de la passerelle derrière le moulin
-

Mr le Maire clôture la séance à 21H45.